



SOMMAIRE

- 1 : Editorial
 - 2 : Responsabilité et/ou irresponsabilité des malades et de leur famille
 - 3 : Héberger-accompagner
 - 4 : Proposition d'entraide mutuelle, Le secret de l'artiste, Mots en liberté
 - 5 : Antennes et GEM
 - 6 : Le réseau Prépsy
 - 7 : Le Réseau de Promotion de la Santé Mentale Yvelines-Sud
 - 8 : Oui, mais à qui nous adresser ?
- Encarts :** Permanences, Agenda avril à juin 2008 - Affichette concert



« Construire ? »

EDITORIAL « Un bateau est bien à l'abri dans un port, mais il n'est pas fait pour y rester. » (Patrick Timsitt)

Cet appel à l'air du grand large a servi de ligne d'horizon à la Rencontre annuelle de notre section, le 1^{er} décembre dernier. Trouver des solutions d'hébergement, de logement, d'accompagnement et de loisirs pour nos proches en fonction de leurs désirs d'autonomie reste le cœur des préoccupations familiales et de nos actions départementales.

Nous avons reçu 152 réponses (20 % de nos adhérents) à l'enquête lancée dans le dernier *Construire* (voir ses résultats en p. 3). Les réponses le confirment : nos proches ne veulent pas être isolés et leurs aidants désirent un accompagnement souple par des personnes formées. Pouvons-nous nous entraider dans ce domaine ? (voir proposition p. 4).

Le regard des patients et des soignants confortera-t-il les suggestions des familles ? Nous allons entreprendre une étude auprès des Centres Médico-Psychologiques pour mettre à jour les données de 2002.

Offices de logements sociaux, assistantes sociales, Maison du Handicap, Conseil Général, services de la Préfecture, élus, tous sont alertés sur l'urgence de prévoir des attributions prioritaires de logements pour ceux qui sortent de l'hôpital. Nous sommes deux à suivre ce problème au sein du Réseau de Promotion de Santé Mentale Yvelines Sud (p. 7) ; cinq bénévoles sont également impliqués dans le dossier qui montrera l'accroissement des besoins et soutiendra nos partenaires porteurs de projets de création de structures. Des réseaux de santé s'organisent et permettent une meilleure coordination des offres de suivi de nos proches (p. 6) et une aide au dépistage précoce des maladies mentales (p. 7). Nous y sommes présents comme nous participons à la naissance d'une « Maison des adolescents ».

Deux autres GEM pourraient s'ouvrir d'ici la fin de l'année l'un aux Mureaux, l'autre à Plaisir ; ils offriront des possibilités conviviales à nos proches qui les apprécient, comme le montre le récit du séjour des GEM du Chesnay et de Vélizy en Normandie (p. 5). A nous d'aider à leur équipement.

La restructuration des secteurs médicaux et sociaux de notre Département (p. 8) a occasionné de nombreuses réunions ; un travail important a été fourni par nos 16 bénévoles « hospitaliers » présents dans 10 établissements du Département.

Poursuivons la sensibilisation du public et des médecins pour améliorer la prise en charge de tous les malades psychiques et de leur famille, avec votre soutien.

L'horizon d'un malade psychique n'est ni l'hôpital, comme le rappelle M^e Fresnel (p. 2), ni sa famille. Comme le bateau, **notre proche n'est pas fait pour rester au port.** ♦

Françoise Prévost

Par Florence Fresnel, docteur en droit, spécialiste du droit des personnes, avocat au barreau de Paris

Ce n'est pas un conte de fée mais un horrible fait divers qui a relancé le problème de la maladie mentale confrontée au droit pénal.

Monsieur E. a été hospitalisé dans les années 1980 en Belgique où il a été déclaré irresponsable et dangereux. Après quelques années de traitement, il fut rendu à la vie civile, quitta l'hôpital psychiatrique belge, traversa la frontière et se retrouva en France. Il y accomplit un crime sur mineur et fut déféré devant la Cour d'Assises qui le déclara responsable pénalement : il fut condamné à payer sa dette à la société en effectuant un certain nombre d'années de prison. Sitôt sorti, il accomplit à nouveau un crime sur mineur, le même processus judiciaire s'enclencha.

A partir de l'automne 2006, il sut qu'il bénéficiait d'une remise de peine et de sorties à l'essai. Au médecin qu'il consultait, il demanda du Viagra, ce qui lui fut prescrit. Au psychologue qu'il voyait, il faisait part de ses pulsions et de la violence qui l'habitait. Enfin, un jour d'été 2007, il fut libéré définitivement, sa peine était purgée. Dans les quinze jours qui suivirent, il enleva un enfant de cinq ans, en fit son objet sexuel. La procédure d'alerte « enfant enlevé » ayant été lancée sur tout le territoire français, l'enfant fut retrouvé vivant car 24 heures ne s'étaient pas passées entre le moment de l'enlèvement et le temps où il fut retrouvé.

La problématique qui était posée par ce fait divers effrayant est de savoir :

- Qu'est-ce qu'un malade mental ?
- Que faire d'un malade mental dangereux ?
- Qu'est-ce qu'être dangereux au regard de la société ?
- La prison est-elle une réponse à la dérive de vie d'un malade mental ?

Le débat fit rage et fait toujours rage, car on se pose la question de savoir où poser le curseur entre et les intérêts de la société qui veut être défendue d'une attaque probable et la liberté d'action d'un malade mental

(psychique) dans le choix de ses actions de vie. Une loi relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pour trouble mental a été votée dans l'urgence le 7 février 2008, modifiée par une décision du Conseil Constitutionnel sur plusieurs points dont le principe de l'inconstitutionnalité de la rétroactivité de la loi qui a pour conséquence que cette loi ne peut pas s'appliquer pour les condamnés actuels mais uniquement pour les condamnés futurs.

Cette loi poursuit trois objectifs :

- assurer la prise en charge de personnes condamnées pour des crimes commis contre les mineurs et qui restent particulièrement dangereuses à leur libération. Dans les cas les plus graves, le projet de loi instaure une mesure de rétention de sûreté (l'hôpital prison).
- rendre plus transparent le traitement par l'autorité judiciaire des auteurs d'infractions déclarés pénalement irresponsables en raison d'un trouble mental.
- renforcer l'efficacité du dispositif d'injonction de soins en le rendant plus coercitif.

En d'autres termes, le texte indique que si un condamné a purgé sa peine (d'au moins quinze ans), et qu'il présente une particulière dangerosité – caractérisée par le risque particulièrement élevé de commettre à nouveau l'infraction pour laquelle il a été condamné – il peut être interné pour une durée de deux ans renouvelable.

Irresponsable mais « punissable » ?

Lorsque la personne est déclarée irresponsable en raison d'un trouble mental, elle sera néanmoins jugée devant et par un tribunal sans peut-être y être présentée. Elle sera dotée d'un casier judiciaire répertoriant les actes qu'elle aura commis. Ce texte est donc en contradiction totale avec l'article 122-1 du Nouveau Code Pénal « Art. 122-1 : « *N'est pas pénalement responsable la personne qui*

était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes.

La personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable ; toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le régime. », et avec l'article L 3213-7 CSP qui permet l'hospitalisation d'office pour un prévenu déclaré irresponsable.

Le droit pénal jusqu'à ce jour donc, considérerait que la société devait prendre soin de ses « fous », et non pas les accabler encore – alors qu'ils le sont déjà du poids de leur pathologie – par une condamnation qui les placerait au ban du ban de la société.

En revanche, les tribunaux les déclarent responsables civilement, c'est-à-dire sur leur patrimoine, des actions qu'ils accomplissent quand bien même ils ne seraient pas condamnés pénalement. C'est l'article 489-2 du Code Civil : « *Celui qui a causé un dommage à autrui alors qu'il était sous l'empire d'un trouble mental, n'en est pas moins obligé à réparation.* »

Voici exposées les règles de droit. Ajoutons seulement qu'on est soi-même personnellement responsable de ses actes et non de ceux d'autrui. Un fils ne peut pas être incarcéré pour le crime de son père, une mère ne peut pas être condamnée à payer pour les dettes de son fils, dès lors qu'il est majeur. Il est important de rappeler le droit afin d'éviter peut-être, quelques angoisses supplémentaires à ceux qui ont un membre de leur famille ou un ami concerné, enfin un être qui leur est cher au fond du cœur. Ils n'en sont pas responsables devant les tribunaux, ni sur leur patrimoine. La douleur qu'ils vivent leur est suffisante. ♦

Florence Fresnel vient d'être nommée Chevalier de la Légion d'honneur.

152 familles ont répondu à notre questionnaire Logement et Accompagnement

Nous les en remercions beaucoup, voici les résultats concernant 152 malades.

Leur situation actuelle :

Qui a répondu ?	66 % ont entre 20 et 40 ans, 20 % ont entre 40 et 50 ans, 2 sur 3 ont des difficultés relationnelles.
Qui assure le suivi médical ?	2 sur 3 sont suivis par le secteur public, 1 sur 3 par le secteur privé.
Prise des médicaments ?	80 % prennent régulièrement leurs médicaments.
Où logent-ils ?	16 % habitent dans une structure sanitaire ou médico-sociale, 42 % dans un logement autonome, 42 % au logis familial.
Reconnaissance COTOREP pour 83 % :	35 % sont reconnus à hauteur de 80 %, 55 % de 50 à 79 %, 10 % moins de 50 %.
Aptitude au travail ?	45 % sont reconnus inaptes au travail, 25 % aptes en milieu protégé, 24 % aptes en milieu ordinaire.
Travail ou non-travail :	74 % sont sans travail, 10 % travaillent en ESAT, 16 % travaillent en milieu ordinaire.
Quelles ressources ?	51 % AAH, 14 % pension, 22 % salaire ou RMI, 9 % sans revenu.
Occupations, sorties :	41 % sortent de temps en temps, 15 % sortent régulièrement, 27 % vont en CATTP/GEM ou hôpital de jour, 14 % restent chez eux.



Les demandes :

Logement :

56 % sont demandeurs de logement :
33 % en logement autonome,
13 % en structure médico-sociale,
8 % en foyer communautaire.

Entretien du logement (autonome ou en famille) : 46 %.

Accompagnement :

à la vie quotidienne : souhaité par 80 %,
pour les loisirs : souhaité par 80 %.

Rythme d'accompagnement souhaité :

journalier 23 %,
hebdomadaire 54 %,
bimensuel 23 %.

Vous pouvez encore participer à cette enquête, pour ce faire téléchargez l'imprimé sur notre site www.unafam78.com

Rencontre annuelle du 1^{er} décembre 2007 à Versailles

Où trouver un logement ? Quel logement est le mieux adapté ? Choisir le logement qui convient est spécialement difficile dans notre banlieue ouest où le prix des logements est plus élevé.

Les ateliers ont préparé les questions pour la Table Ronde. Les quatre participants à cette Table Ronde avaient des expériences complémentaires :

- les GEM avec Danièle Bellahsen, Directrice de l'œuvre Falret,
- les ESAT et Foyers avec Joël Coste, Directeur de l'ESAT COTRA à Fontenay le Fleuri,
- structures d'hébergement avec le D^r Karine Martin, Directrice des services médicaux de John Bost et Philippe Fortin, Directeur du FAM de Septeuil.
- Ghislain Fournier, Vice-Président du Conseil Général, a conclu cette rencontre avec notre Présidente Françoise Prévost.

Principales questions soulevées par tous :

- Comment créer dans les Yvelines plus de **petites structures** de 5 à 10 personnes ?
- Pourquoi si peu de **Maisons Médicalisées** pour les malades psychiques plus âgés ?
- Pourrait-on créer des **hébergements provisoires** ; par exemple à proximité des ESAT ?
- Pourquoi y a-t-il en France moins de **malades psychiques qui travaillent** que chez nos voisins ?
- Comment organiser les **visites à domicile** de malades qui restent tout le temps chez eux ?
- pourquoi les SAMSAH sont-ils si peu développés dans les Yvelines ?

Tout cela sous un panneau « Un bateau n'est pas fait pour rester à l'abri dans un port ».



Les autres me font exister

« Ma déprime ou ma schizophrénie, comme vous voudrez, cette sale maladie dont j'ai hérité, m'isole... Ma relation à Autrui, voilà mon problème de chaque jour ». Tels sont les propos souvent tenus par mon fils !

A côté de l'accompagnement des familles, peut-on envisager une action de soutien des personnes souffrant de solitude ? Concrètement, les adhérents de l'UNAFAM Yvelines apprécieraient-ils que l'un ou l'autre d'entre nous rende visite à son malade ou lui téléphone ?

On pourrait l'envisager sous l'angle d'un volontariat, sans engagement de périodicité ou de durée, au profit d'une personne ayant exprimé son souhait d'un accompagnement amical, et avec l'accord de son entourage. Outre l'intérêt pour le malade, il s'agirait aussi d'une entraide mutuelle entre adhérents, entraide qui pourrait aussi être utile en cas d'indisponibilité ou d'absence de la famille.

Pour aider ou faire aider, faites-vous connaître auprès d'Edith Bontoux, par téléphone le matin au 01 39 54 17 12, ou par e-mail à 78@unafam.org

Hervé Saget

Le secret de l'artiste

*C'est un artiste de la vie
Qui peint la nature et les paysages
Et jamais n'oublie
L'amour en couleurs sur ses pages*

*Cet artiste sans nom écrit aussi
Quelques mots qu'il imagine
On appelle cela de la poésie
Des chansons qui riment*

*Il parle d'amour et des astres
Il crée des histoires pour lui bien réelles
Il aime le mot éternel
Et joue avec les mots
Car imaginaire est son piano*

*Son imagination lui joue des tours
Parfois
De ses rimes et de ses prières
On prétend qu'il est fou
Vous ne le croyez pas j'espère*

*Et pourtant il invente des histoires
Toutes aussi belles que risibles
Mais il reste à nos yeux invisible
Peut-être n'est-il pas sur cette terre ?*

*Allons un peu à sa rencontre
Il est là malade mais heureux
Il regarde sa montre
Accueilli dans sa nouvelle vie
Où tout ferme à clés
Où tout est rythmé
Mais loin d'être une prison dorée
Il regarde sa montre
Et attend les prochains jours
Un chemin vers la sortie
Peut-être aujourd'hui ?*

*Vous ne le croyez pas mais j'espère
Que malgré ses maux
vous ne le maudirez guère
Parce qu'il invente des chansons
Parce qu'il n'a plus la raison*

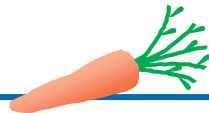
*Mais je crois qu'il sortira bientôt
Pour inventer des mots au-delà de ses maux
Et en tout cas profiter de la vie une fois guéri
Lui qui aime la liberté, lui aussi...
Il voudrait travailler et embellir sa vie...*

Matthieu M.

Fait à Théophile Roussel le 09/01/2008



MOTS EN LIBERTÉ



La compliance



Certains mots prennent leur envol. Vous avez dit performance, gouvernance, repentance ? Eh oui, ces vieux mots du Moyen Âge sont de retour. Mais, « compliance », vous l'avez rencontré ? C'est un mot du XIII^e siècle que les Anglais nous ont piqué. Il est donc devenu anglais. Pas de place pour lui dans le Larousse ou le Robert ! C'est un tort : les jeunes psychiatres, qui adorent flirter (fleurter ?) avec un anglais sa-

vant, parlent volontiers de compliance. De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'obéissance. Pliance, ployer, plier... Un malade compliant adhère à son traitement, observe les prescriptions de son médecin. En un mot, c'est un malade soumis !

D'autres mots encore : retirance, usance... vous connaissez ? Des mots en liberté, quoi !

Olivier Cotinaud

« Un vrai cadeau ! »



Eh oui, c'est devenu une coutume de se retrouver pour la Saint Sylvestre à l'Eau Vive, dans cette belle maison accueillante de Chatou qui permet de se rassembler dans un cadre très agréable : « C'est pour nous ce beau salon ! » nous a dit un participant.

Toute une équipe a préparé la soirée et l'a animée : l'occasion de créer des liens entre les bénévoles, les familles de Chatou et des environs. Nous étions 45 dont 20 personnes malades psychiques ; certaines n'étant jamais

venues, nous nous sommes apprivoisés et tout s'est merveilleusement bien passé.

La gaieté était au rendez-vous. Chacun était arrivé avec un chapeau et nous nous sommes tour à tour transformés en échangeant nos chapeaux : reine d'Angleterre, paysan de la Corrèze, artiste impressionniste... Que de rires ! L'un avait préparé des petits fours salés, une autre des poulets aux abricots avec du couscous : un régal. Et que dire des salades et gâteaux apportés... Nous avons chanté, dansé, lu des contes, et, clou de la fête, un ami a chanté un poème composé par Yves, un de nos habitués des « dimanches récréatifs ». Puis Vincent nous a chanté de belles chansons accompagnées de sa guitare, une première pour lui et un plaisir pour nous.

La plus belle reconnaissance envers l'équipe fut le témoignage d'un couple

de Catoviens, attirés par ce réveillon annoncé dans le journal municipal de Chatou. Ils se sont joints à nous et en partant : « Nous ne connaissions pas l'UNAFAM, ni la maladie psychique, nous avons été accueillis si chaleureusement et simplement que nous reviendrons. C'est le plus beau réveillon que nous ayons vécu ! Un vrai cadeau ! » Une soirée de bonheur où chacun donne le meilleur de soi : ça vaut tout l'or du monde. ♦

L'équipe de bénévoles de la Boucle de la Seine



Les GEM du Chesnay et Vélizy en Normandie

L'escapade des GEM du Chesnay et de Vélizy en Normandie : souvenirs, souvenirs...

Je suis partie dans la précipitation le lundi 4 février. J'ai laissé la fenêtre de la cuisine ouverte ! Laissé allumé le plafonnier de mon entrée ! Mais les bagages étaient bien faits grâce à la liste prévue pour nous. Sitôt arrivés au gîte, nous nous sommes jetés sur la plage immense et iodée. Les îles Chausey sont un petit coin de paradis sauvage et ensoleillé. Nous nous y sommes même fait un nouveau copain : un épagneul breton bien affectueux. Nous avons essayé de nous entraider, face aux contraintes de la vie en groupe. Nous avons découvert qu'il vaut mieux rester ACTIFS face à la vie car elle peut nous broyer comme un jeu de bowling. Et comme l'a dit Fabien dans le camion à l'arrivée : *Il faut se contrôler !* Quatre animateurs pour douze adhérents, c'est idéal ! A renouveler. *Isabelle*

Donville-les-Bains à deux minutes de la mer, le chemin côtier pour arriver à Granville, le Mont-Saint-Michel et ses remparts avec aussi peu d'affluence furent un délice. Le séjour fut parfait : site vertigineux, temps magnifique et ces caramels salés qui me font encore

saliver... Ce séjour nous a permis de nous projeter sur l'avenir et d'avoir des relations entre nous plus intenses et plus naturelles. A bientôt pour un autre séjour. Remerciements. *Evelyne*

Les appartements étaient magnifiques, grands et bien aménagés. J'ai apprécié l'animation de Leïla, Ludivine, et leur cuisine qui était exquisite. Les sept excursions m'ont beaucoup plu, en particulier le Mont-Saint-Michel et ses belles boutiques. La soirée surprise était très sympa (le restaurant aussi). *Tiphaine*



Superbe journée aux Iles Chausey. Le soleil était parmi nous. Un peu remuant le périple sur le bateau, mais quelle vue ! A l'arrivée, un petit guide tout plein de poils et tout mignon nous attend, « Ulis », qui va nous montrer le chemin. Une balade qui nous en a

mis plein les yeux et dans les jambes ! *Ludivine*

Que de beaux paysages... Et ces maisons de pêcheurs le long de la côte des Iles Chausey ! Bien sûr la randonnée fut difficile pour certains d'entre nous mais quelle satisfaction de parvenir à destination. A la maison (un gîte rural), on se retrouve autour d'un café, à peine réveillés et déjà les yeux embrumés par la vue de la plage à côté. Quel bonheur ! *Chantal*

C'est de la traversée vers les Iles Chausey dont Olivier se souviendra longtemps : sur le JOLIE France II... dans la cabine du capitaine !

Michel pour Olivier

Il faut dire que nous étions tous partis pour passer un bon moment. Et nous avons profité de tous les loisirs qu'on nous a proposés : le Mont-Saint-Michel (pour moi, le comble d'une grande joie), balades sur la plage, bains de pieds, bateau pour aller aux Iles Chausey, repas pris en commun dans la grande salle du bas, dans la détente et la bonne humeur... Tout le monde s'est bien tenu, dans le respect de la liberté de l'autre. Si c'était à refaire, je le referai, voilà le mot de la fin et mon humble avis. *Jean*

Témoignage autour de Kévin

Quand elle se décide à appeler Prépsy, la maman de Kévin est inquiète depuis plusieurs mois : *Kévin a 16 ans, il est en seconde, mais c'est l'année précédente que les premières difficultés sont apparues. Les résultats scolaires ont soudainement diminué, devenant un des sujets de discorde avec son père. Les rapports avec sa plus jeune sœur se sont transformés en rivalité permanente. Il a peu à peu préféré sa chambre et son ordinateur aux sorties du samedi soir entre copains. Son absentéisme à l'école n'a fait que s'aggraver, Kévin ne fait plus d'effort pour participer à la vie familiale, évite les repas, s'endort au petit matin. Il continue bien à être sollicité par quelques amis – avec qui il partage sa consommation de cannabis – mais n'initie plus aucune rencontre. La tentative d'entretien avec un psychologue n'a pas abouti. Quant au médecin généraliste, tout en évoquant la « crise d'adolescence », il a fini par lui glisser les coordonnées de Prépsy.* Au terme de ce premier échange téléphonique, nous présentons l'action de Prépsy et proposons un rendez-vous initial le mardi suivant auprès d'un des psychiatres affilié au réseau.

Interface et concertation

Depuis 2004, à Paris et dans sa région, le réseau Prépsy facilite la détection précoce et le suivi des troubles émergeant chez l'adolescent et le jeune adulte pouvant évoluer vers des formes sévères et/ou chroniques et un handicap psychique. Il offre un accueil, une **écoute personnalisée** et diffuse l'**information relative à la santé mentale**. Il facilite l'accès à un dispositif d'**évaluation diagnostique**, d'orientation et de suivi coordonné. Il contribue également à l'**élaboration du projet de vie** à court et moyen terme.

Avec l'accord du patient et de sa famille, plusieurs contacts sont pris avec différents professionnels susceptibles d'intervenir. Ce maillage facilite la **circulation de l'information tant pour le jeune et sa famille que pour les différents professionnels** parfois isolés dans leur pratique. Pour Kévin, nous prenons d'abord contact avec le médecin généraliste :

il n'a pas de réponse mais une orientation vers la psychiatrie lui semble hâtive et précoce. Nous contactons le psychologue ainsi que le médecin et l'infirmière scolaires qui confirment son absentéisme problématique.

Le jour du premier rendez-vous, Kévin, un grand jeune homme au visage barré d'une grande mèche brune se présente avec ses parents. Il est d'abord reçu seul par le médecin évaluateur, assisté de l'infirmière coordinatrice qui a recueilli les informations préliminaires à la rencontre. Puis ses parents sont invités à le rejoindre. Kévin décrit les efforts redoublés pour se concentrer en cours, les insomnies, les pensées négatives qui le hantent – surtout la nuit – et l'ordonnateur qui l'empêche de laisser libre cours à son imagination ; le cannabis qui masque son anxiété... Sa mère nous confie les antécédents psychiatriques de son frère aîné à l'adolescence et sa vie actuelle, marginale. On lui aurait parlé de cyclothymie.

Ce premier entretien confirme les différents signaux d'alerte. Le deuxième temps est expliqué à Kévin, dans dix jours, il rencontrera une équipe partenaire spécialisée dans l'évaluation de la vulnérabilité psychique et le repérage précoce des troubles psychiques émergents. L'évaluation est complétée par un bilan biologique et un IRM.

Une évaluation bienveillante

L'évaluation permet de **déterminer les limites fonctionnelles éventuelles**, d'en estimer les conséquences psycho-sociales, afin d'éviter un retard à la prise en charge, particulièrement dommageable.

Pour améliorer l'accompagnement du patient, Prépsy s'est doté d'un **système d'information dédié à la coordination**. Sans remplacer le dossier médical ni se substituer aux filières de soins, il permet – grâce à une plateforme web partageable – d'améliorer le contact patient/acteurs de la prise en charge. Ainsi, en facilitant la lisibilité du parcours, il crée une concertation pluri-professionnelle en vue d'un plan de santé cohérent entre les partenaires. Prépsy propose également des **séances de formation**, facilite l'accès à l'information professionnelle et à de nouvelles ressources auxquelles

les ils n'ont habituellement pas recours dans l'exercice de leurs fonctions.

Un système de vigilance clinique partagé

Chaque fois que nécessaire, le réseau Prépsy s'est tenu à la disposition de Kévin et de sa famille pour les ajustements nécessaires, le contact téléphonique étant un moyen d'apaisement privilégié. Depuis le premier rendez-vous, un mois s'est écoulé avec différents examens complémentaires prescrits. La prise en considération de ses difficultés comme l'éventuelle expression d'un trouble plus constitué a modifié positivement la dynamique des rapports entre Kévin et ses parents.

L'évaluation cognitive s'est avérée rassurante : un niveau supérieur de compétences qui laisse espérer une bonne récupération. Outre les symptômes dépressifs, le caractère « à risque » des troubles de Kévin, notamment en raison des antécédents familiaux justifient un suivi à minima. Les différents examens paracliniques excluent, par ailleurs, toute cause organique. La prise en charge de son suivi et l'accompagnement de sa famille, coordonnés par Prépsy, s'articulent entre le médecin traitant et le psychologue. Kévin bénéficiera d'une aide au sevrage cannabique par un service d'addictologie parisien. Enfin une équipe soins/études, à l'expertise reconnue dans les techniques d'apprentissage en direction des publics en difficulté, l'accompagne dans sa scolarité grâce au soutien d'enseignants.

Aucun traitement pharmacologique n'est proposé avant d'avoir pu évaluer l'impact de la mobilisation des différents intervenants autour de Kévin. ♦

Réseau Prépsy

14-20 rue Mathurin-Régnier,
75015 Paris
Tél. : 01 47 83 72 19
Fax : 01 47 83 72 96
E-mail : prepsy@free.fr
Site Internet : www.prepsy.org

Autre : **Le relais jeunes de Sèvres**
26 rue Auguste-Rodin, 92310 Sèvres
Tél. : 01 55 64 01 10

Vers un maillage des compétences

U NAFAM : *Qu'entend-on par « RPSMYS », et en quoi consiste ce Réseau concrètement ?*

Le Réseau de Promotion de la Santé Mentale Yvelines-Sud (RPSMYS) est un réseau qui vise la coopération et la coordination des divers professionnels de santé entre eux, en vue d'améliorer la qualité des soins aux personnes relevant de la santé mentale. Nous nous investissons dans trois grands secteurs :

- la prévention,
- les soins,
- l'insertion et le logement.

U : *Pouvez-vous nous donner quelques chiffres ?*

Nous couvrons un territoire en liaison avec 600 000 habitants, 5 établissements hospitaliers, diverses associations de médecins, de psychologues, d'usagers et avec l'Education Nationale.

U : *Comment s'organise votre action ?*

Le service rendu s'apprécie dans l'engagement du Réseau à mobiliser et coordonner les actions d'un certain nombre de professionnels. Il améliore la qualité des échanges et crée une dynamique de concertation pluri-professionnelle. L'isolement ainsi rompu des acteurs permet des actions territorialisées selon une méthodologie concertée.

A partir des problèmes récurrents rencontrés par les professionnels, une réponse collégiale est élaborée au sein d'un groupe de travail qui assure ensuite le suivi. Pour apporter des réponses au plus près des attentes, une équipe mobile de liaison assure un rôle d'interface entre les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elle vise en priorité à améliorer la prévention des troubles psychiques des personnes fragilisées et la réinsertion des patients stabilisés.

U : *Et qui dit insertion dit recherche d'un logement...*

Effectivement, faciliter des solutions d'hébergement temporaire ou de logement dans la durée est une mission essentielle, dont la nécessité d'une action efficace sur le terrain s'est rapidement imposée. Pour ce faire, un partenariat public-privé s'est profilé et la création d'un comité de pilotage a permis d'étudier au cas par cas les besoins et les ressources. Savez-vous qu'en 2003, moins d'une dizaine de places par an étaient proposées aux patients issus de la psychiatrie, pour l'ensemble des Yvelines... La nécessité d'une offre diversifiée d'hébergements adaptés, la fluidité des séjours entre les institutions ont fait réfléchir aux conditions d'accueil et aux types d'accompagnement à développer.

U : *Comment concilier soins et insertion notamment par le travail ?*

La Maison départementale pour le handicap (MDPH) s'appuie sur les évaluations fournies par le réseau quant au degré d'incapacité des maladies psychiques. Une commission de la Maison du Handicap décide ensuite d'une aide éventuelle à l'orientation professionnelle ainsi que du suivi des personnes en cours de réinsertion, en tenant compte de la proximité des lieux de soins et des familles.

Auparavant, elle a initié des conventions avec les partenaires qui définissent la continuité des soins, la prise en charge (ou la prévention) en cas de crise de la personne handicapée psychique (ex-coopération RPSMYS/COTRA). Cela fait partie du projet de vie.

Un engagement du Réseau dans une démarche d'amélioration de la qualité de ses pratiques préservera et renforcera l'autonomie des patients. Le Réseau a permis dans l'intérêt du patient psychotique un maillage intersectoriel plus efficace auquel participent deux bénévoles de l'UNAFAM Jean Grenier et Françoise Prévost, membre du Conseil d'Administration depuis peu. ♦

Questions à M^{me} Prade, aux D^{rs} Rosso, Lefrère et Robin

Un espace de parole pour les frères et sœurs

Accompagner au mieux notre frère ou notre sœur atteint(e) de troubles psychiques ? Envisager son avenir ? Comprendre un peu plus ce que sont ces troubles ? Relayer nos parents ?

Oui, nous avons besoin de nous retrouver entre nous...et d'en parler de façon spontanée, à partir de ce que chacun et chacune vit.

Nos prochaines rencontres :

**les samedis 12 avril - 24 mai - 7 juin
de 10 h à 12 h**

au 13 rue Hoche à Versailles, autour de Delphine Delacroix et de Galia Malka.

Briser l'isolement des familles

Comment briser cet isolement ? Plusieurs pistes :

- Entraide
- Action institutionnelle
- Travail avec les partenaires
- Relations avec les professionnels du soin
- Dialogue avec les soignants
- Recherche
- Et dans d'autres pays ?

C'est à toutes ces pistes pour aider à réduire cet isolement que tous ceux qui le souhaitent réfléchiront au

Congrès UNAFAM des 27 et 28 juin à Lyon

Tous sont conviés. Renseignements au 13 rue Hoche à Versailles.

OUI, MAIS À QUI NOUS ADRESSER ?

Médical - Social - Handicap dans les Yvelines

Nous entendons parler de la MDPH, des CHL, des CMP, des CCAS, des Espaces Territoriaux... et, il faut bien l'avouer, nous sommes parfois un peu perdus. Si tel est votre cas, vous n'êtes pas le seul. Comment s'y retrouver ? Qui fait quoi ?

Nous rencontrons, dans les Yvelines comme dans les autres départements, trois types de structures :

Les structures médicales de soins :

Les **6 hôpitaux** disposant d'un service psychiatrique dans les Yvelines sont complétés par **24 CMP** (Centres Médico-Psychologiques), tous reliés à l'un des 6 hôpitaux.

les structures sociales et médico-sociales d'assistance :

Les Centres Communaux d'Action Sociale (**CCAS**), municipaux, sont situés sur **20 Espaces Territoriaux** qui relèvent du Conseil Général. Les uns et les autres sont chargés des questions sociales, de l'enfance aux personnes âgées, de l'insertion comme de l'exclusion ; ils peuvent aiguiller notamment des adultes handicapés.

La structure de reconnaissance des handicaps et des orientations :

La loi de 2005 a institué dans chaque département une Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (**MDPH**) qui **reconnait** quel est le niveau de handicap de chacun, et prévoit quelle est **l'orientation** la plus appropriée pour lui. Dans les Yvelines, cette Maison située rue du Refuge à Versailles n'assure pas l'accueil du public. Toutes demandes de reconnaissance du handicap, d'orientation des handicapés... sont à faire dans les 7 guichets d'entrée de « Coordination du Handicap Local » (**7 CHL**).

Site de la MDPH : www.mdp78.yvelines.fr

Médical	Social	Handicap (aides et orientations)
24 CMP rayonnant autour de 6 hôpitaux	CCAS regroupés sur 20 Espaces Territoriaux	7 Coordinations « Handicap » (CHL) antennes de la MDPH des Yvelines
Hôpital de Meulan et Les Mureaux	Mantes (3 Espaces) Meulan - Les Mureaux	CHL du Val de Seine (Meulan) CHL de Mantes-la-Jolie
Hôpital de Poissy et St-Germain-en-Laye	Verneuil Conflans - Poissy	CHL de Poissy
Hôpital Théophile Roussel Montesson	St-Germain-en-Laye Sartrouville - Chatou	CHL de Maisons-Laffitte
Hôpital Marcel Rivière La Verrière et Maurepas	Trappes - Elancourt Rambouillet	CHL de Rambouillet
Hôpital Charcot Plaisir	Guyancourt - Plaisir Montfort l'Amaury	CHL de Montigny
Hôpital Mignot Le Chesnay	Versailles (2 Espaces) La Celle-Saint-Cloud	CHL de Versailles

Bulletin de l'UNAFAM Yvelines - 13 rue Hoche, 78000 Versailles

Téléphone/Fax : 01 39 54 17 12 - E-mail : 78@unafam.org - Site Internet : www.unafam78.com

Directrice de la publication : Françoise Prévost

Comité de rédaction : Xavier Mersch, Marie-Bénédicte Mihailovitch, Gérard de Vallois

Maquette : Martin Alazard - Photographies : MA, MBM, XM, MFS, GEM

